



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ DE NÉDÉLEC**

**AVIS PUBLIC D'ADOPTION ET D'ENTRÉE EN
VIGUEUR RÈGLEMENT # 261 –
CONCERNANT LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES AU DG**

Est donné par la soussignée, Lise Dénommmé, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Nédélec.

Prenez AVIS que le conseil de la Municipalité de Nédélec, lors de la séance extraordinaire du 19 décembre 2022 à 19h30, a adopté le règlement # 261 – concernant la délégation d'autorisation des dépenses au DG.

Qu'en conséquence. Le règlement # 261 entre en vigueur à la date de la publication de cet AVIS.

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement # 261 au bureau de la municipalité de Nédélec, situé au 33 rue principale à Nédélec, durant les heures régulières d'ouverture et sur le site web de la municipalité.

En fois de quoi, je donne ce certificat, ce vingtième (20^e) jour de décembre 2022.

Lise Dénommmé
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Lise Dénommmé, greffière-trésorière et directrice générale de la municipalité de Nédélec, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie aux deux endroits désignés par le conseil, le 20 décembre 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne de certificat, ce 20 décembre 2022.

Lise Dénommmé
Directrice générale et greffière-trésorière